

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DAX - 4001 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 02/12/2025 - 7804 - 2024 B 00441 - 927 816 645 - MONPAT

" certifié conforme à l'original "

Bilan Actif

SAS MONPAT
689 Allée d'Aouce
40230 BENESE MAREMNE
Siret : 920 616 245 00018 - APE : 68.20B

31/12/2024

Brut Amort. et Dépréc. Net Net

Capital souscrit non appelé (1)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Frais d'établissement
- Frais de développement
- Concessions brevets droits similaires
- Fonds commercial (1)
- Autres immobilisations incorporelles
- Avances et acomptes

ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Terrains
- Constructions
- Installations techniques, mat. et outillage indus.
- Autres immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Avances et acomptes

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

- Participations évaluées selon mise en équival.
- Autres participations
- Créances rattachées à des participations
- Autres titres immobilisés
- Prêts
- Autres immobilisations financières

TOTAL (II)	612 645,00	612 645,00	
-------------------	-------------------	-------------------	--

STOCKS ET EN-COURS

- Matières premières, approvisionnements
- En-cours de production de biens
- En-cours de production de services
- Produits intermédiaires et finis
- Marchandises

ACTIF CIRCULANT

Avances et Acomptes versés sur commandes

CREANCES (3)

- Créances clients et comptes rattachés
- Autres créances
- Capital souscrit appelé, non versé

TOTAL (III)	33 550,86	33 550,86	
--------------------	------------------	------------------	--

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

DISPONIBILITES

- Charges constatées d'avance

COMPTES DE REGULARISATION

- Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)
- Primes de remboursement des obligations (V)
- Ecart de conversion actif (VI)

TOTAL ACTIF (I à VI)	646 195,86	646 195,86	
-----------------------------	-------------------	-------------------	--

(1) dont droit au bail
 (2) dont immobilisations financières à moins d'un an
 (3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

31/12/2024

	Capital social ou individuel	612 645,00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
Capitaux Propres	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(6 617,24)	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	606 027,76	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	31 000,00	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	696,00	
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	8 472,10	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	40 168,10	
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	646 195,86	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(6 617,24)	0,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	40 168,10	
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

" certifié conforme à l'original "

S.A.S. MONPAT
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024

Compte de Résultat

1/2 SAS MONPAT
689 Allée d'Aouce
40230 BENESE-LE-MAREMNE
Siret : 927 816 645 00012 APE : 68.20B

France Hors France 12 mois 0 mois

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises

Production vendue (Biens)

Production vendue (Services et Travaux)

Montant net du chiffre d'affaires

Production stockée

Production immobilisée

Subventions d'exploitation

Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges

Autres produits

Total des produits d'exploitation (1)

Achats de marchandises

Variation de stock

Achats de matières et autres approvisionnements

Variation de stock

Autres achats et charges externes

6 617,24

CHARGES D'EXPLOITATION

Impôts, taxes et versements assimilés

Salaires et traitements

Charges sociales du personnel

Cotisations personnelles de l'exploitant

Dotations aux amortissements :

- sur immobilisations

- charges d'exploitation à répartir

Dotations aux dépréciations :

- sur immobilisations

- sur actif circulant

Dotations aux provisions

Autres charges

Total des charges d'exploitation (2)

6 617,24

RESULTAT D'EXPLOITATION

(6 617,24)

Présentation

Compte de Résultat

2/2

31/12/2024

	RESULTAT D'EXPLOITATION	(6 617,24)	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(6 617,24)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS		
	TOTAL DES CHARGES	6 617,24	
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(6 617,24)	

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
- (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- (3) dont produits concernant les entreprises liées
- (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

MONPAT
Société par actions simplifiée au capital de 612 645 euros

Siège social : 689 ALLEE D'AOUCE
40230 BENESSE MAREMNE

927 816 645 RCS DAX

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2024

Monsieur Patrick MONDENX, Associé Unique et Président de la société MONPAT, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-20-1 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

1- SCI SAVOIELANDE

Notre société détient 50% du capital de la société SAVOIELANDE, SCI au capital de 1 000 euros dont le siège est situé à 689 Allée d'Aouce, 40230 BENESSE MAREMNE.

La société SAVOIELANDE a pour objet la location de terrains et d'autres biens immobilier

Les derniers résultats de la société SAVOIELANDE sont les suivants :

Exercice	31/12/2023	31/12/2024
Capitaux propres	63 490,73 €	76 961,85 €
Chiffre d'affaires	49 376,49 €	56 260,38 €
Résultat	19 306,16 €	23 606,36 €

2- SCI LA SAINT CRICQUOISE

Notre société détient 60% du capital de la société LA SAINT CRICQUOISE, SCI au capital de 1 000 euros dont le siège est situé à 689 Allée d'Aouce, 40230 BENESSE MAREMNE.

La société LA SAINT CRICQUOISE a pour objet la location de terrains et d'autres biens immobilier.

Les derniers résultats de la société LA SAINT CRICQUOISE sont les suivants :

Exercice	31/12/2023	31/12/2024
Capitaux propres	25 366,31 €	36 626, 73 €
Chiffre d'affaires	34 094,00 €	40 010, 64 €
Résultat	7 190,98 €	11 260, 42 €

3- SCI 11 12 13

Notre société détient 99% du capital de la société 11 12 13, SCI au capital de 1 000 euros dont le siège est situé à 689 Allée d'Aouce, 40230 BENESSE MAREMNE.

La société 11 12 13 a pour objet la location de terrains et d'autres biens immobilier.

4- SAS TOUS TRAVAUX BOIS

Notre société détient 50% du capital de la société TOUS TRAVAUX BOIS, SAS au capital de 1 000 euros dont le siège est situé à 689 Allée d'Aouce, 40230 BENESSE MAREMNE.

La société TOUS TRAVAUX BOIS a pour objet la location de terrains et d'autres biens immobilier.

Les derniers résultats de la société TOUS TRAVAUX BOIS sont les suivants :

Exercice	30/09/2023	30/09/2024
Capitaux propres	551 844 €	596 913 €
Chiffre d'affaires	1 807 440 €	1 604 336 €
Résultat	231 334 €	146 085 €

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 6 617 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6 617 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -6 617 euros.

Compte tenu de l'absence de résultat financier, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -6 617 euros.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par une perte de -6 617 euros.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 646 196 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de -6 617,24 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Perte de l'exercice :	-6 617, 24 euros
Au compte « report à nouveau » S'élevant ainsi à -6 617,24 euros	-6 617, 24 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 606 028 euros.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler la convention conclue au cours de l'exercice écoulé qui doit être mentionnée sur le registre des décisions de l'Associé Unique :

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

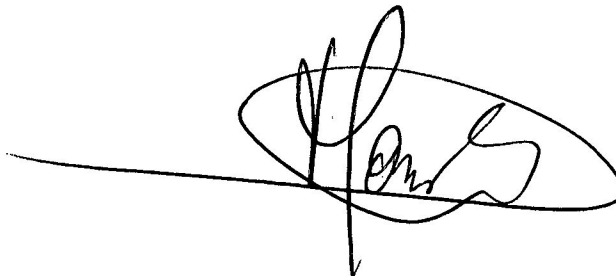
**REPRISE DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ AVANT
SON IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

Il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, d'approuver la reprise par notre Société de tous les engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Ces engagements sont décrits dans un état annexé au texte des décisions.

Fait à BENESSE MAREMNE,
Le 30 JUIN 2025

L'Associé Unique
Patrick MONDENX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Mondenx', is written over a large, horizontal oval scribble. A long horizontal line extends to the left from the base of the signature.

MONPAT
Société par actions simplifiée au capital de 612 645 euros

Siège social : 689 ALLEE D'AOUCE
40230 BENESSE MAREMNE

927 816 645 RCS DAX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux-mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A 14 heures,

Monsieur Patrick MONDENX, demeurant, 689 Allée d'Aouce, 40230 BENESS MAREMNE

Associé Unique de la société MONPAT,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Patrick MONDENX, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -6 617,24 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -6 617,24 euros

Au compte « report à nouveau » -6 617,24 euros
S'élevant ainsi à -6 617,24 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 606 028 euros.

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique rappelle qu'il ne perçoit aucune rémunération en qualité de Président mais qu'il a droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIÈME DÉCISION

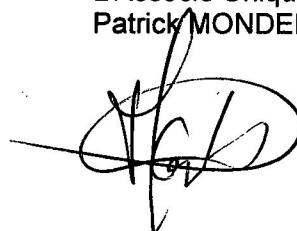
L'Associé Unique décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal.

SIXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Patrick MONDENX



MONPAT
Société par actions simplifiée au capital de 612 645 euros

Siège social : 689 ALLEE D'AOUCE
40230 BENESSE MAREMNE

927 816 645 RCS DAX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -6 617,24 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-6 617,24 euros
Au compte « report à nouveau »	-6 617,24 euros
S'élevant ainsi à -6 617,24 euros	

Certifié conforme
Le Président

